

Fiche pédagogique

MAJ 2026

« La transmission des éléments variables de paie »

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable, en toute autonomie, de réaliser la saisie des éléments variables de paie, de les transmettre aux chargés de paie, de contrôler les bulletins avant diffusion et de répondre aux demandes d'explication des salariés.

Durée : 2 jours

A définir

Date et lieu :

A définir

Horaires :

9 heures – 17 heures.

Intervenant :

Nadine FORZINETTI

Consultante Droit du
Travail et Ressources
Humaines

Public visé :

- Sur mesure

Prérequis :

- Connaissance des principes du droit du travail

Objectifs :

- Être capable de collecter et transmettre les variables individuelles de paie à la structure chargée de la saisie et de l'édition des bulletins de paie.
- Être capable de vérifier les bulletins de paie et de contrôler la prise en compte de ces éléments avant la diffusion des bulletins et signaler d'éventuelles anomalies pour régularisation.
- Savoir répondre aux demandes d'explication des salariés sur les éléments variables de leur bulletin de paie.

Niveau :

- Acquisition et amélioration des connaissances

Moyens pédagogiques :

- Formation associant aspects théoriques et pratiques
- Exercices pratiques de paie/ vérification de bulletins de paie
- Réflexion et échanges d'expériences
- Remise de supports pédagogiques

Evaluations à chaud et à froid de la formation

Coût pédagogique : 350€
par stagiaire en inter et
1000€ par jour en INTRA
(9 inscrits maximum)

**Contact devis et
inscriptions :**
Nadine FORZINETTI
06.21.03.30.08.
ipc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

Identifier les éléments d'un bulletin de salaire

- **Connaître les principales composantes d'un bulletin de salaire :**
 - en-tête
 - corps du bulletin
 - pied du bulletin
 - mentions obligatoires / mentions interdites
- **Déterminer les principales composantes d'un bulletin de salaire**
 - brut
 - net à payer avant PAS/ net à payer
 - net fiscal
 - charges sociales et contributions salariales et patronales

Recenser les éléments variables d'une paie (accessoires et éléments de la paie) pour les transmettre et les vérifier

- **Intégrer les données variables :**
 - Heures complémentaires
 - Heures supplémentaires
 - Temps de travail
 - Primes diverses
 - Maladie
 - Maternité / paternité
 - Accident du travail
 - Congés payés
 - Jours fériés
 - Titres restaurant
 - Frais professionnels
 - Avantages en nature
 - Mutuelle d'entreprise, prévoyance
 - Saisies sur salaire
 - Acomptes, avances, prêts
 - .../...
- **Cas particulier d'une rupture de contrat de travail :**
 - Indemnité de fin de contrat CDD
 - Rupture conventionnelle
 - Licenciement individuel
 - Départ à la retraite

Méthodologie de transmission des données

Présenter de manière rationnelle les éléments variables dans un tableau de bord pour transmission au technicien paie, cabinet comptable.

Aborder les questions types des salariés

Lieu

Possibilité de choisir le lieu de formation : dans vos locaux ou un local externe.

S'agissant d'une salle louée par JPC CONSULTANT FORMATION, celui-ci garantit l'accessibilité des personnes en situations de handicap physique ; l'entreprise inscrivant le stagiaire s'engage à prévenir l'organisme de formation avant la signature de la convention de formation, de toute nécessité d'adaptation du déroulé de formation.

S'agissant d'une salle mise à disposition par le client, celui-ci garantit l'accessibilité des personnes en situations de handicap et s'engage à prévenir l'organisme de formation avant la signature de la convention de formation, de toute nécessité d'adaptation du déroulé de formation.

Modalités et délais d'accès

La formation est accessible toute l'année en présentiel et en distanciel.

Elle peut être mise en œuvre en fonction des plannings de chacun dans un délai de 3 à 4 semaines.

Les modalités d'évaluation

- Questionnaire préalable
- Evaluation tout au long de la formation
- Remise d'une attestation de compétences

L'accessibilité aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.

Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.

Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.